



(CP 125.02 :) Vous travaillez comme ouvrier dans une scierie ?
Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation).
Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} octobre.

A combien augmente mon salaire ?

L'augmentation s'élève à 0,85% Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

21 ans	40 heures/semaine	39 heures/semaine	38 heures/semaine
Surqualifié	14,55	14,18	13,82
Qualifié	14,02	13,66	13,32
Spécialisé	13,78	13,43	13,09
Non-qualifié	13,56	13,21	12,88
Non-qualifiés à l'embauche (6 premiers mois)*	13,49	13,14	12,82

Etudiants						
Pourcentage du salaire du qualifié						
Âge	20 ans	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans
Pourcentage	90 %	80 %	72 %	64 %	57 %	55 %
40 h/semaine	12,62	11,22	10,09	8,97	7,99	7,71
39 h/semaine	12,30	10,93	9,83	8,74	7,79	7,51
38 h/semaine	11,99	10,66	9,59	8,52	7,59	7,32

Travailleurs transporteurs routiers	
Salaire horaire	13,78
Indemnité RGPT	
Par heure	0,61
Par jour (12 heures max.)	7,32
Supplément de salaire pour travail en équipes	
	7 % sur les salaires minimums, à ajouter aux salaires effectifs
Trempage du bois à la main	
	Supplément de 0,17 €/heure

S'affilier ?

